



Evaluation du Programme Global Tabac 1996-1999

Prise de position de l'Office fédéral de la santé publique

L'évaluation du Programme Global Tabac 1996-1999 (PGT) a mis en évidence un certain nombre de carences dont nous prenons acte. A l'origine de ces carences, nous pouvons citer un certain nombre de facteurs explicatifs, parmi lesquels :

- les ressources financières et humaines insuffisantes de l'OFSP, qui conduisent à un manque de leadership dans certains domaines de la prévention du tabagisme
- la structure fédéraliste des systèmes sanitaires et éducatifs suisses et de plusieurs organisations privées, qui rend la coordination plus difficile
- l'existence de plusieurs organisations privées ayant des approches et des priorités différentes, mais disposant de moyens trop limités
- l'existence d'un partenariat bien établi entre certains secteurs et l'industrie du tabac (restauration par exemple)

L'essentiel des critiques formulées a été communiqué en 1997, à l'occasion de la présentation du rapport intermédiaire par les évaluateurs.

Fort de ce constat, les responsables de l'OFSP ont rédigé, sur la base des travaux préparatoires de la Commission fédérale pour la prévention du tabagisme, un projet de Programme 2001-2005 qui tient compte de ces critiques. Dans ce nouveau Programme, mis en consultation en juin 2000, les mesures correctrices suivantes sont planifiées ou ont déjà été prises en compte:

- recentrage des activités de l'OFSP sur ses tâches essentielles : élaboration d'une stratégie nationale, législation, coordination entre les différents acteurs de la prévention, campagne médiatique nationale, recherche, monitoring épidémiologique et évaluation
- contrat de prestation visant à déléguer à un partenaire de la prévention les interventions (mise au concours, attribution, suivi de la réalisation) en vue de dégager à l'OFSP les ressources nécessaires à l'exécution de ses tâches essentielles
- mise en place et gestion de plates-formes réunissant les partenaires actifs dans la prévention du tabagisme
- pour chacun des trois axes principaux définis dans le projet de programme, établissement de priorités sur la base desquelles une planification annuelle des mesures sera réalisée
- établissement d'un contrôle de qualité institutionnalisé
- obtention de ressources financières suffisantes.

Afin de générer des moyens financiers suffisants, le projet de Programme 2001-2005 propose de financer la prévention du tabagisme au moyen d'une redevance prélevée sur les paquets de cigarettes, à l'image de la promotion de la culture de tabac indigène (cette dernière est financée par le fonds de la SOTA, constitué grâce à un prélèvement de 2,6 centimes par paquet de cigarettes). La création d'un tel fonds pour la prévention du tabagisme pourrait générer les 16 à 19 mio. permettant de réaliser un ensemble de mesures préventives plus efficaces.